



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@mailo.com
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte rendu de l'audience sur la formation

8 décembre 2021

Une fois n'est pas coutume, nous avons dû dénoncer la méthode utilisée par la DPJJ pour débattre du bilan de la formation. La procédure réglementaire exige que ce bilan soit étudié sous la forme d'un Comité technique central, ce qui permet aux organisations syndicales de soumettre des avis et de faire des amendements au texte. Le choix de la DPJJ de traiter ce sujet en audience comme un sujet lambda et de présenter le dossier pour information et non pour avis, illustre son absence de volonté d'ouvrir un réel dialogue social. « *La forme fait remonter le fond* », disait Victor Hugo.

Au vu de l'importance d'un tel sujet, formaliser ce moment aurait été essentiel. En particulier une année après deux réformes importantes qui se voulaient disruptives : la suppression de 6 mois de formation statutaire des éducateurs.trices et la réforme de la formation des directeurs.trices de service. Mais ce n'est pas tout, car l'année a été riche en événements, entre les séances de formation-information chaotiques autour de la réforme historique du CJPM et celles liées à la gestion (Parcours, Chorus). Pour couronner le tout, l'ENPJJ, et les professionnel.les qui la composent, a été profondément marquée par la crise sanitaire, aux conséquences majeures pour les formations, notamment l'avènement des formations en distanciel, et, surtout, par le décès d'une jeune formatrice stagiaire en formation, pour qui nous avons exprimé une pensée en ouverture de séance. C'est dans un tel contexte que les absences conjuguées de la directrice de la PJJ, du directeur adjoint et de la DRH ont été particulièrement choquantes. Certains symboles sont dévastateurs.

Nous regrettons par ailleurs que la DPJJ se contente d'un satisfecit. Nous ne nions pas le travail accompli par l'ENPJJ et les personnels, mais il nous aurait semblé plus intéressant que la DPJJ s'interroge aussi sur les éléments non satisfaisants relevés dans ce bilan (baisse de la présence en FC, résultats d'admission décevants pour les concours internes, nombre de démissions considérable en FA...)

Sur le bilan de la formation

Le contexte en 2020 : confinement pour cause de Covid (fermeture des écoles), suspension de la FC (formation continue) pendant plusieurs semaines, attente des consignes du gouvernement et de la fonction publique. La crise sanitaire a eu des conséquences lourdes sur le déroulé de l'ensemble des formations. Certains PTF ont dû être fermés en moins de 48h. L'ensemble de l'ingénierie de formation a été bousculé et l'adaptation a nécessité un temps d'apprentissage et de réajustement. Tout le monde a pu convenir que l'ENPJJ a su être réactive à la situation en un temps très court, malgré les consignes gouvernementales

totallement disparates et incohérentes par moments. Si l'hybridation des formations, à savoir proposer des cours sur place et d'autres en visio, a permis de limiter les dégâts, nous avons aussi relevé un certain épuisement des formateurs.trice.s et des stagiaires dans les PTF après cette année éprouvante à laquelle la DPJJ a greffé un amoncellement de réformes stratosphériques. Les formateurs.trices ont joué le jeu, mais à quel prix ?

Nous avons dénoncé durant l'année en cours, l'absence d'élaboration collective qui a engendré des incompréhensions quant au déroulement d'une formation malmenée. Les personnels de l'ENPJJ ont eu le sentiment de travailler sans cadre de référence clair et, en dépit de leur investissement, les stagiaires ont ressenti une différenciation des enseignements prodigués en PTF, nuisant à l'équité et à la cohésion des contenus de formation. Le traitement réservé aux formateurs.trices est questionnant sur les plans statutaires aussi. Nous avons ainsi rappelé que sans nos interventions syndicales, l'IFSE des formateurs.trices n'aurait pas été réévalué au même titre que celle de l'ensemble des professionnel.les de la PJJ...

Ce bilan qui nous a été présenté représente certes un état des lieux, mais il n'apporte pas une analyse éclairée du vécu des formateurs.trices et des stagiaires, ce qui est dommageable. Les chiffres restent des chiffres et ne reflètent que partiellement la réalité des vécus.

Les stagiaires en situation de formation dans les PTF ou sur les terrains de stage ont subi des conséquences particulièrement éprouvantes. Ce bilan de formation élude toute analyse un peu plus poussée sur ces conditions de formation et sur les impacts sur la qualité de la formation. Peut-on véritablement considérer que la FSE a été préservée dans ce contexte ? A fortiori quand 80 % des regroupements se sont déroulés à distance.

L'ENPJJ a rappelé que la commande de la FSE aboutissait à un changement de paradigme avec 2/3 de formation par les pairs et 1/3 de formations disciplinaires. En clair, moins de sciences humaines et plus de juridique. Et c'est comme ça qu'on arrive à l'évacuation du Master durant la formation... Il a été rappelé aussi qu'on formait plus rapidement aujourd'hui sur les services, mais sans réelle analyse sur les vécus des stagiaires et sans prise en compte de la réalité de beaucoup d'équipes constituées de jeunes professionnel.le.s et de contractuel.le.s qui ne sont pas en position de former les stagiaires. Nous constatons pour notre part que le temps de la maturation n'est plus autant possible que dans le déroulé précédent. La temporalité est clairement mal adaptée.

Concernant la formation d'adaptation de 8 semaines après titularisation, dans un premier temps puis encore une fois 8 semaines sur 5 ans, les premiers constats qui nous parviennent font état d'absences importantes inhérentes notamment aux nécessités de service Le SNPES-PJJ/FSU, qui peut s'appuyer sur l'expérience de l'absentéisme des professionnel.le.s lors des formations d'adaptation au même argument de "nécessité de service" avait prévenu l'administration que sans décharge de mesure (MO) et de services (hébergement), la formation complémentaire serait réduite à néant. Nous revendiquons donc à nouveau une décharge à la hauteur de 20% pendant une année pour tous les nouveaux professionnel.le.s. La DPJJ doit affirmer que la formation de ses professionnel.le.s compte

Sur la question du tutorat, si nous sommes favorables au référentiel qui cadre le rôle des tuteur.trices nous avons dénoncé l'absence de reconnaissance en termes de décharge. Par ailleurs, une indemnité avait été attribuée aux tuteur.trices précédemment et elle deviendrait subitement obsolète. La demande budgétaire est inscrite dans le budget 2022 et il reste au secrétariat général de se positionner car cela relève d'un texte ministériel. La seule possibilité serait de créer un statut de formateur.trice interne occasionnel. L'arbitrage du Secrétariat Général est prévu. Quid de la rétroactivité pour ceux/celles qui avaient eu des engagements écrits des DIR à ce sujet et quid de la décharge de temps de travail ? Quid des tuteur.trices pour les DEES et 3^{ème} voie, DS, Cadecs et Psychologues ? On attend les arbitrages. Au-delà de l'indemnité, il est complètement incohérent de ne pas octroyer de temps de décharges pour les personnels qui assurent ces suivis. Il s'agit d'une mission supplémentaire qui doit être prise en compte dans le temps de travail.

Formation continue

Ce bilan ne propose aucune analyse sur la formation à distance et sur la réduction des temps communs d'échanges pour les stagiaires. A l'heure du CJPM qui a vu la PJJ 2.0 transformer la formation en des espaces de webinaire et une individualisation à outrance, nous avons rappelé que la formation, notamment à la PJJ, était avant tout un moment d'échange collectif, pluridisciplinaire et transversal. On ne peut se satisfaire de ce qui s'est créé dans l'urgence pour répondre à une crise sanitaire inédite, même si cela a permis de pallier l'absence de regroupements communs.

Pour la DPJJ, l'ensemble de la formation a subi ces adaptations au fil de l'eau. Le nombre d'inscrit.es aux formations continues a évidemment singulièrement baissé durant cette année de crise. Nous avons rappelé à plusieurs reprises, que cette baisse importante de la formation continue ne pouvait pas uniquement s'expliquer par la crise sanitaire et les protocoles drastiques qui ont été mis en place. Plusieurs aspects sont négligés et notamment l'importance des absences pour nécessité de service (plus de 50% des absences en formation) et la dégradation des conditions de travail dans l'ensemble des services.

Principalement dans les foyers d'hébergement ou dans les lieux privatifs de liberté et notamment dans les CEF. Mais nous pouvons aussi constater que les milieux ouverts ne sortent plus indemnes de ce contexte depuis plusieurs années. Les pressions exercées, mais aussi la charge mentale qui broie de plus en plus les personnels sont une des causes majeures de cette lente et progressive désaffection pour la formation continue. Par ailleurs, l'épineuse question des remboursements des frais de déplacement se rajoute à une équation déjà bien complexe. Et ce n'est pas le logiciel Chorus Dt qui facilite la tâche des personnels. Certaines Dir, notamment le Grand Nord, refusent de rembourser la totalité des frais de déplacement. Ceci est tout simplement inacceptable et démontre une fois de plus la place laissée à la formation à la PJJ.

La question de la visibilité de la formation à la PJJ doit également être interrogée. Quand le nombre de contractuel.le.s qui ne connaissent ni l'ENPJJ, ni les P.T.F et l'offre exceptionnelle de formations proposées augmente, que les formations suivies ne donnent plus lieu à des échanges en équipe et que le rendez-vous annuel du catalogue de l'ENPJJ n'existe plus dans les équipes, la formation devient une question individuelle et n'est plus perçue comme un enrichissement de nos pratiques.

Les formations au logiciel Parcours illustrent là aussi le décalage entre les discours et la réalité. Ce qui en ressort aujourd'hui, c'est avant tout un fort sentiment de pression et de manque d'anticipation et ce sont les personnels administratifs.ves qui payent les erreurs.

Nous avons aussi dénoncé la marche forcée et l'instrumentalisation de la formation autour du CJPM. Ce qui a été proposé a été mis en place dans une logique de précipitation et de manque de recul sur les conséquences sur le sens même de nos métiers. La pression mise sur l'ENPJJ et les PTF se cristallisait strictement sur les aspects juridiques de cette réforme, sans laisser d'espaces de respiration et de réflexion sur les aspects éducatifs.

Sur la formation continue nous demandons que la copie du fil de l'eau soit revue. Aujourd'hui, qui porte ces questions de formation dans les services ? Quelle sont les politiques territoriales et régionales pour la formation ? Comment sont-elles déclinées dans les services et les unités ? Quand parle-t-on de la formation en équipe ? Nous avons demandé que la question du catalogue annuel, sorte de rituel collectif inscrit dans l'ADN des services de la PJJ, puisse à nouveau être réétudié dans les réunions d'équipe. La formation ne peut pas et ne doit pas être renvoyé strictement à des logiques individuelles. M Jolly de l'ENPJJ a lui-même souligné que la formation était un enjeu pour les débats entre professionnel.les.

Concernant la FSE, nous dénonçons, année après année, que les stagiaires en détention, notamment dans les Quartiers mineurs des maison d'arrêt, sont soumis au port de l'uniforme. Nous l'avons dénoncé en rappelant qu'il s'agissait de stages de découverte des missions des services éducatifs en détention et non

des missions des surveillants de prison. Nous exigerons à l'avenir que l'ENPJJ se positionne clairement sur ces stages en détention.

Nous avons aussi beaucoup insisté sur les difficultés qu'avaient les personnels administratifs et techniques à aller en formation. Ce sont des personnels souvent isolés dans leurs postes et leur absence pour formation est souvent stigmatisée. Nous avons demandé qu'une véritable politique de formation soit possible pour ces agents, tout comme pour les contractuel.les par ailleurs. Nous avons encore une fois dû rappeler qu'il n'était plus possible que la PJJ recrute des personnel.le.s auquel.le.s aucune formation d'adaptation a minima ne soit proposée. Les faibles résultats de réussite des contractuel.le.s nous alertent sur la nécessité d'une formation plus importante. Nous sommes fondamentalement opposés à la précarité du statut de contractuel.le dans la fonction publique, mais quand ces personnels sont recrutés il est scandaleux de constater qu'ils ne bénéficient d'aucune formation d'adaptation. En outre, quand ils sont en poste, ce sont les premiers personnels à qui on oppose des nécessités de service....

Pour finir, nous avons demandé de supprimer un paragraphe sur la commission de sélection des Cadecs, car son contenu était faux. Cette commission était une commission administrative et non portée sur les capacités à encadrer. Les collègues n'ayant pas fait la formation RUE ou n'étant pas missionné.es n'avaient pas été retenu.es...

Concernant les formations statutaires, le SNPES-PJJ/FSU revendique

- une véritable formation intégrative en deux ans
- le retour à 53 jours de congés annuels pour les stagiaires comme c'est le cas pour l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ
- une décharge de 20 % en milieu ouvert et d'un service par semaine pour les nouveaux.velles titularisé.e.s pendant le temps que durera leur formation d'adaptation. Aucun argument de nécessité de service ne devrait leur être opposé.
- l'inscription en licence professionnelle pour l'ensemble des stagiaires qui le souhaitent et l'établissement d'une convention pour une équivalence Master 1

que les formateur.trice.s

- puissent retrouver leur pouvoir d'agir
- bénéficient d'un cadre de travail clair et solide
- voient reconnues leur charge de travail et la reconnaissance de leurs compétences et demande la création par l'ENPJJ de groupes de travail et de réflexion pour les formateur.trice.s. sur les questions fondamentales d'accompagnement pédagogique, sans présence hiérarchique.